

**RESPECTER
CELLES ET
CEUX QUI
ACCUEILLEN**

**Anne, agent du bureau des entrées
vous accueille avec le sourire pour
réaliser vos formalités administratives...
mais pas pour se faire insulter !**

**LES MENACES, VIOLENCES ET INJURES ENVERS TOUT PROFESSIONNEL HOSPITALIER
SONT DES ACTES POUVANT ENTRAÎNER DES POURSUITES JUDICIAIRES ET PÉNALES**

(article 433-5 du code pénal)

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE